



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2019

Absents : A. Broucke, O. Chanel, Y. Muet, P. Ponsard
Secrétaire de séance : G. Neury

DELIBERATIONS

- **Indemnités de fonction d'élus locaux, (abroge la délibération n° 2019.03.05) :** il est demandé par les services de la Trésorerie de ne plus faire apparaître le point d'indice pour simplifier ultérieurement les modifications. Le reste du contenu est inchangé. *Vote : pour à l'unanimité.*
- **Indemnités liées à des heures pour travaux supplémentaires/complémentaires pour les agents :** une délibération de 2002 actait que pour les contrats de 35 heures il y avait une majoration de 7% pour les 14 premières heures au-delà des 35 heures ; maintenant la majoration est de 25% pour les 14 premières heures et 27% au-delà. Pour les agents ayant un contrat inférieur à 35 heures ce sont des heures complémentaires au même tarif et le temps de travail est annualisé. *Vote : pour à l'unanimité.*
- **Composition du Conseil communautaire de la CAPI dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2020-2026 :** actuellement pour le mandat 2014-2020 il y a 70 élus communautaires. Le Président a proposé de ne pas modifier pour le prochain mandat ce nombre, ni la répartition commune par commune. A savoir que les communes les plus petites ne devraient pas avoir de représentants, les conseillers étant répartis sur les communes les plus importantes. Lors des précédents mandats les communes les moins importantes avaient souhaité être représentées et un accord local avait été trouvé. Chaque commune doit valider cette représentation. *Vote : pour à l'unanimité.*
- **Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » :** c'est un deuxième plan pour aider les petites collectivités dans le domaine numérique. Le dossier envoyé par la Mairie a été validé par l'Académie. L'aide est de 50%, soit pour un montant de 5 375€, une participation de la Commune de 2 687€. Les matériels à acheter sont : un vidéoprojecteur interactif, un ordinateur portable pour piloter cet appareil, une lampe scanner pour projeter des documents papier, un pack Office et six tablettes avec protection antichoc. Le tableau blanc n'a pas été accepté car hors des matériels numériques, il sera financé par la coopérative scolaire. La Mairie et le Directeur étudieront les devis pour faire le choix des fournisseurs. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention. *Vote : pour à l'unanimité.*

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

- **Réunion suivi du dossier bâtiment « Restaurant scolaire »** : l'expert a demandé un report de la date de rendu de l'expertise au 11 juillet. Celui-ci a été refusé par la Mairie afin de pouvoir lancer les travaux rapidement. Le chiffrageur-mètreur étudie les devis pour vérifier si les montants sont acceptables. On devrait recevoir un premier chèque d'environ 45 000€HT ce qui permettrait de financer le début des travaux. La rentrée a lieu le 2 septembre et l'inauguration est calée le samedi 7 septembre à 11 heures. Les travaux doivent donc avoir lieu en juin, juillet et août. Le contrôle des plafonds se fera pendant l'intervention du plaquiste.
- **Travaux pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin de Longeville et du Patier** : les travaux compte tenu de la météo favorable avancent normalement.
- **CAPi-contes** : un bilan plutôt favorable a été dressé. Sérézin a vu une participation très intéressante pour cette soirée à renouveler.
- **Conseil départemental** : lors de la conférence territoriale du 29 mai la commune a obtenu pour la création de l'aire de loisirs une subvention de 44 750€. Par ailleurs la subvention de l'Etat (DETR) est à la signature du Préfet. La subvention serait à hauteur de 30 000€. Enfin la Région Auvergne-Rhône-Alpes doit notifier sa participation pour le moment inconnue.

INFORMATIONS

- **Tirage des jurés pour le Jury d'assises 2020** : 3 personnes ont été tirées au sort. Elles recevront de la mairie le dossier à remplir pour pouvoir éventuellement participer en 2020 au Jury d'assises.
- **Réception pour les élèves de CM2 entrant en 6^{ème}** : mardi 2 juillet à 18h15 à la mairie.
- **Conseil d'école** : lundi 17 juin à 18h15 à la mairie.
- **Ecole/Cantine/garderie** : le changement de prestataire pour la cantine est acté : à partir de septembre le traiteur GUILLAUD de la Côte St André sera en charge des repas. L'actualisation des tarifs inchangés depuis 2015 aura lieu lors du Conseil municipal du 4 juillet. Les agents iront visiter les cuisines fin août. Par ailleurs des jeux ont été achetés pour 988€. A noter le remboursement de 400€ effectué par le Sou des écoles (dossier piscine). D'autre part le Conseil a décidé du changement des stores de l'ancien bâtiment école : travaux effectués les 26, 27, 28 août. Sylvie Bron s'étant inscrite à la formation CAP petite enfance des aménagements avec les autres agents seront mis en place pour pallier son absence certains jours A noter que cette formation sera prise en charge, la Commune ne payant que 20%. Enfin le contrat avec la Fraternelle pour les heures sportives est reconduit pour la prochaine année scolaire.
- **Forum des associations** : il aura lieu dans la salle des associations samedi 7 septembre en matinée.
- **Opération tranquillité vacances** : n'hésitez à vous rendre à la gendarmerie pour déclarer vos dates d'absences cet été, les personnes à contacter, ceci afin que les services puissent patrouiller et surveiller votre domicile. C'est gratuit.
- **Prochaine réunion du Conseil municipal** : jeudi 4 juillet à 20h30.